

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue en visioconférence, tel que permis par arrêtés ministériels suite à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, le 1^{er} juin 2020 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller.

Est absent :

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Ajout

8.3. Borne Fontaine (Secteur Angliers)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

20-06-92

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et qu'il demeure ouvert à toutes modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption du procès-verbal du 4 et 19 mai 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 4 et 19 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

20-06-93

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 et 19 mai 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.- Revenus

REVENUS MAI 2020

Location de fiche	5.00 \$
Centre Hydrique	944.89 \$
Constat police	63.00 \$
Mutation	2 336.77 \$
Livre - Biblio	34.80 \$
Boîte à malle	375.00 \$
Taxes à rec	3 438.77 \$
Foncières	38 559.53 \$
Aqueduc	5 352.61 \$
Égout	2 113.54 \$
Traitement des eaux	2 621.31 \$
Mat. Résiduelle	7 610.65 \$
Photocopies	0.50 \$
Intérêts	157.56 \$
Permis	150.00 \$
Publicité journal	10.00 \$
Location d'équipement	10.00 \$
Total:	<u>63 783.93 \$</u>

4.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

20-06-94

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que les dépenses présentées pour le mois de mai 2020 soient autorisées pour des factures s'élevant à 104 261.93\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 16 977.93\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 29 mai 2020, totalisant des dépenses de 121 239.86\$, plus une somme de 12 943.07\$ consignée au rapport des salaires nets du 26 mai 2020, le tout totalisant 134 182.93\$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

5.- Correspondance.

5.1.- Demande du Comité Loisirs et Sport d'Angliers pour un financement

Le Comité Loisirs et Sport d'Angliers demande une aide financière car il n'a plus de liquidité.

Aucune décision ne sera prise sans plan de redressement de leur part.

5.2.- Demande de financement pour le Club de l'Âge d'Or les Navigateurs d'Angliers

CONSIDÉRANT que lors de travaux effectués par le Club de l'Âge d'Or les Navigateurs d'Angliers, un problème de structure a été découvert à la salle communautaire de la municipalité;

20-06-95 **CONSIDÉRANT** que le coût de la réparation n'est pas couvert par leur subvention provenant du projet Nouveaux Horizons;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'assumer les coûts de cette réparation qui est de 620\$ avant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

5.3.- **Demande d'une citoyenne pour la collecte des encombrants**

CONSIDÉRANT la demande reçue d'une citoyenne demandant une collecte pour les encombrants à la suite de la fermeture de l'écocentre;

CONSIDÉRANT que le conseil demande une évaluation des coûts avant de prendre une décision;

20-06-96 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Manon Perron de procéder à l'évaluation des coûts d'une collecte, déterminer ce qui sera accepté;

QUE la session soit ajournée pour permettre de prendre une décision le plus rapidement possible, soit le 15 juin prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- **Dossiers municipaux**

6.1.- **Achat d'une scie à béton**

CONSIDÉRANT qu'un montant de 1400\$ a été mis au budget pour l'achat d'une scie à béton;

CONSIDÉRANT que 2 soumissions ont été demandées;

20-06-97 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de procéder à l'achat d'une scie à béton pour un montant de 1399.95\$ avant taxes chez Motosport Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.2.- **Réparation du pluvial sous la Rue Lafrenière**

CONSIDÉRANT que le pluvial sous la Rue Lafrenière est en fin de vie;

CONSIDÉRANT que les travaux ne toucheront pas la portion de la rue appartenant au MTQ;

20-06-98 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de procéder aux travaux sur le pluvial sous la Rue Lafrenière pour un coût estimé à 2000\$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.3.- **Suivi sur le nivelage des chemins**

Une rencontre sera effectuée avec Transport Beaulé le 8 juin prochain concernant le nivelage des chemins.

6.4.- **Réparation du muret près de l'église dans le secteur Laverlochère**

CONSIDÉRANT l'accident qui s'est produit le 16 mai 2020 dernier et qui a endommagé le muret près de l'église dans le secteur Laverlochère;

CONSIDÉRANT que les assurances de la municipalité vont l'accompagner dans la démarche de réclamation auprès du responsable de l'accident;

20-06-99

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de procéder à la réparation du muret pour un montant de 1500\$ avant taxes auprès de Pavé L. Roy.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.5.- Consultation publique sur le règlement du PIIA

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique doit être effectuée avant l'adoption du règlement du PIIA 2020-04;

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique ne peut être tenue à cause de la crise sanitaire du COVID-19;

CONSIDÉRANT que celle-ci peut être remplacé par une consultation écrite;

20-06-100

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de procéder avec une consultation écrite sur le projet de règlement 2020-04 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.6.- Chemin Lac Robinson

La municipalité attend le devis pour la construction du chemin permettant l'accès au Lac Robinson.

6.7.- Dérogation mineure au 49, rue des Pionniers

CONSIDÉRANT qu'afin de procéder à la vente de sa propriété située au 49 rue des Pionniers et désigné comme lot 5 593 357, la succession de Luc Marcotte demande une dérogation au niveau du garage qui dépasse le 10% de la surface maximale de 3 m², ainsi qu'une autre dérogation car le garage se retrouve à 4,3 mètres au lieu du 5 mètres de la zone de protection du marécage;

CONSIDÉRANT qu'un permis ont été émis pour cette construction en mai 2010 pour une surface de 73 m²;

CONSIDÉRANT l'article 4.34 d) du règlement de zonage du secteur d'Angliers;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les recommandations de Monsieur Daniel Dufault, coordonnateur à l'aménagement et au développement régional à la MRC;

20-06-101

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que le dépassement de la surface maximale de 3m² soit accepté;

QU'en vertu de l'article 4.34 d) du règlement de zonage du secteur d'Angliers, la distance minimale pour ce bâtiment accessoire est de 5 mètres. Le conseil accepte la marge de 4,3 mètres au lieu du 5 mètres demandé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.8.- Gouvernance

6.8.1.- Adoption règlement emprunt ELAN

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 19 mai 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

20-06-102

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que le présent règlement no. 2020-05 soit adopté et que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil a autorisé une contribution du milieu de 250 000 \$ pour la résidence pour aînée E.L.A.N. selon la résolution 17-05-1676.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter la contribution prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 250 000 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, à même la taxe foncière générale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.8.2.- Adoption règlement emprunt camionnettes

CONSIDÉRANT que la municipalité de Laverlochère-Angliers désire se prévaloir du pouvoir prévu du deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 19 mai 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

20-06-103

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que le présent règlement no. 2020-06 soit adopté et que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à acquérir des véhicules pour remplacer les deux camionnettes existantes qui sont en fin de vie. Ces camionnettes serviront aux déplacements des employés municipaux sur le territoire pour une dépense au montant de 91 302.26\$.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à financer un montant de 45 604.84 \$ sur une période de 84 mois et un montant de 45 489.86 \$ sur une période de 84 mois auprès de Clément Chrysler Dodge Ltee.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.8.2.1.- Ventes des 2 camionnettes par soumission

CONSIDÉRANT l'achat de 2 nouvelles camionnettes;

20-06-103a

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de vendre les 2 camionnettes que nous possédons par soumission.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.8.3.- Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

Présentation des projets soumis au PPA par circonscription électorale. Il s'agit du projet de la construction d'un chemin au Lac Robinson, la construction d'un chemin au lacs des quinze et de remplacement de ponceau à Angliers.

6.8.4.- Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Laverlochère-Angliers a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Laverlochère-Angliers désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

20-06-104

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Laverlochère-Angliers autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE monsieur Yan Bergeron, Directeur Général, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.8.5.- Résolution pour entente sur la couverture des services en urbanisme

CONSIDÉRANT que la municipalité de Laverlochère-Angliers est présentement sans inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que nos employés actuels ne possèdent pas toutes les connaissances requises;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités sont regroupées afin de couvrir ces services;

20-06-105

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de permettre à Yan Bergeron, directeur général, de signer un contrat pour la fourniture de services en urbanisme avec la MRC.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7- Rapport des comités.

7.1.- Corporation développement de Laverlochère et Angliers

7.1.1.- Fermeture du Musée du nid de guêpes pour la saison estivale 2020

Fermeture des portes pour la saison estivale, car les activités de groupe comme les visites guidées, les activités d'éducation, les ateliers, les visites de camps de jour et les visites de groupes scolaires ne sont pas permises selon un document publié par la CNESST pour les institutions muséales.

7.2.- Promoteur d'Angliers

7.2.1- Fermeture du T.E. Draper et du Chantier Gédéon pour la saison estivale 2020

Fermeture pour la saison touristique 2020, à la suite de l'impossibilité de respecter la distanciation sociale et les directives sanitaires provenant du Gouvernement du Québec.

8.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.

8.1.- Suivi sur la demande de Monsieur Jean-Marie Lavigne pour l'achat d'une partie du terrain portant le matricule 2467 54 6482

Par suite d'une demande du conseil, la vérification a permis de conclure qu'aucune infrastructure souterraine ne se retrouve sur cette partie de terrain.

8.2.- Suivi dossier Poste Canada

Suivi rencontre du 29 mai dernier avec poste Canada. Pour des raisons structurelles et économiques, il est impossible pour Poste Canada de changer les routes actuelles de courrier.

8.3.- Borne fontaine Angliers

CONSIDÉRANT les coûts liés à la réparation d'une borne fontaine dans le secteur d'Angliers;

CONSIDÉRANT que la couverture actuelle par les autres bornes est suffisante;

20-06-106

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de procéder au retrait de la borne fontaine pour un coût évalué à 2000\$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

9.- Affaires nouvelles

10.- Information du maire.

11.- Ajournement de l'assemblée

20-06-107

CONSIDÉRANT que les informations concernant la collecte des encombrants ne sont pas disponible pour l'instant, il est proposé par le conseiller Claude Lemens et résolu unanimement d'ajourner la séance au 15 juin, 19h30.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Le président déclare la levée de la séance, il est 21 h 04.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire